

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION PARTENAIRES PROFESSIONNELS

Version en vigueur au 11 Novembre 2020

1- Objet

La société FOODACT SAS, société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est situé au Parc Activité Crystalide, 8 Bis du Gabriel Voisin, 51100 Reims immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 391 611 530 (ci-après, « FOODACT ») est une entreprise qui conseil, aide, mets en relation et met son expertise au service de commerçants de bouche, de producteurs alimentaires et de restaurateurs afin qu'ils puissent donner ou vendre leur produits en date de péremption proche, en surstocks ou étant considérés comme des invendus. FoodAct accompagne et conseille ces derniers afin de pouvoir réduire au maximum leurs coûts et leur gaspillage. FoodAct est propriétaire des droits liés au nom et à l'application et à toute déclinaison utilisant son nom, son logo ou le code de son application,

Adresse de contact : Parc Activité Crystalide, 8 Bis du Gabriel Voisin, 51100 Reims

Directeur de la Publication : Nabil FAHER, Président.

Hébergement du site internet et de l'application : Société IKOULA NET, Siret : 417 680 618 00044
32 Rue Du Pont Assy, 51100 Reims

Les présentes conditions générales d'utilisation (les « Conditions Générales d'Utilisation ») régissent l'ensemble des relations entre FOODACT et les Partenaires professionnels, dans le cadre de l'utilisation par ces derniers de la solution et/ou du site internet Foodact.fr et de toute autre solution mise en place via ces deux moyens.

2- Définition

Solution Mobile : Application mobile téléchargeable sur Google Play ou IOS qui permet ;

- De référencer des produits alimentaires ou boissons (descriptif, photo, date limite de consommation, ...)
- Aux clients d'acheter ces produits à prix réduit au vu de leur natures

Solution Web : Site web foodact.fr

Produit : désigne des produits alimentaires et boissons invendus, en surstocks ou ayant une date limite de consommation ou d'utilisation optimale proche, étant en surstock ou considérés comme invendus.

Partenaires Professionnels : tout partenaire professionnel vendant, produisant, commerçant ou cuisinant des aliments ou boissons

3- La Solution

FoodAct est une solution mobile (Application) et web (site www.foodact.fr) qui permet aux partenaires Professionnels de proposer en don ou en vente leurs produits alimentaires et boissons invendus, en surstocks ou ayant une date limite de consommation ou d'utilisation optimale proche ou considérés comme invendus. Ces ventes sont faites à prix réduit comparé au prix public. Ces produits sont vendus à des clients géo localisés ou qualifiés.

Le partenaire professionnel doit accepter les Conditions Générales d'Utilisation afin d'utiliser, d'accéder et de s'inscrire à la Solution Mobile et/ou au site internet associé. FOODACT se réserve

la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les Conditions Générales d'Utilisation en publiant une version mise à jour de ces Conditions Générales d'utilisation et en informant les Partenaires d'une modification substantielle de ces dernières, S'ils le désirent les Partenaires Professionnels pourront résilier le Contrat (« Dénonciation du Contrat pour modification des CGU »). La résiliation immédiatement à réception de la demande quel que soit la voie écrite utilisée.

4- Droit de propriété

L'application, le site et son contenu, y compris le contenu informatif et les éléments visuels, qu'ils soient déposés ou non en tant que marque, sont la propriété exclusive de FOODACT, l'utilisateur n'a pas le droit de copier, distribuer ou utiliser ce contenu en tout ou en partie. FOODACT concède au Partenaire Professionnel, un droit limité, non-exclusif, non-cessible et strictement personnel, d'utilisation à titre gratuit de l'Application et du Site et de leur contenu.

Droit de FoodAct (dans les limites de la loi Française)

- vendre, distribuer, louer ou sous-licencier de quelque façon que ce soit tout ou partie de la solution web et mobile, ou de son contenu ;
- modifier la solution web et mobile, ou son contenu ;
- reproduire ou fusionner tout ou partie de la Plateforme, ou de son contenu dans d'autres programmes
- compiler la Plateforme, ou son contenu, la décompiler, la désassembler, la traduire ou l'analyser

5- Espace Partenaire professionnel :

Le partenaire s'oblige à :

- Renseigner ses données bancaires (Rib et Bic) / ses horaires et jours d'ouverture / ses produits mis en vente / les photos de ces derniers / les caractéristiques du produits / Le prix du ou des produits / La date limite de consommation ou de vente de ces produits

Le partenaire pourra :

- Consulter, modifier, ajouter ou effacer les produits mis en vente
- Consulter et télécharger les factures et relevés mensuels de factures
- Contacter le service client
- Modifier ses informations et son mot de passe

Le partenaire sera responsable :

- De la légalité des produits et des contenus publiés
- De la disponibilité des produits vendus ou mis en vente
- L'ouverture de son commerce aux horaires renseignés
- La justesse de son adresse renseignée
- De l'intégrité des produits mis en vente et du non dépassement de leurs dates limite de consommation à la remise au client

FoodAct n'intervient aucunement dans le contrôle, la rédaction ou la correction des annonces de produits mis en vente et du contenu de ces dernières

6- Vente alcool

Le Partenaire professionnel précisera de façon claire et indiquera toutes mentions imposées par la législation, lors du retrait de la commande, le Partenaire professionnel effectuera les vérifications d'identité qui lui incombent et affichera toute autre mention légale obligatoire.

7- Avis de clients

FOODACT pourra proposer aux clients le désirant de noter leur commande et le service de ces derniers sous forme d'attribution d'une note et de commentaire. FOODACT n'intervient pas dans la rédaction de ces avis et n'exerce aucun contrôle sur leur contenu, hors obligations légales mises à sa charge. FOODACT se réserve la possibilité de supprimer et ne pas communiquer un avis lorsque son contenu est hors la loi et notamment porte atteinte ou est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui présente un caractère pornographique, diffamatoire ou dénigrant ou atteint à la réputation ou à l'image d'une entreprise ou personne physique ou morale.

8- Obligation de FoodAct

FoodAct a une obligation de moyen et de résultat pour fournir un service et une solution fiable, de qualité, sécurisée et utilisant les droits de propriétés intellectuelles légaux et mis à jour FOODACT se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès à la Plateforme pour des raisons techniques ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnisation.

9- Facturation et règles fiscales

Tout contrat de vente de produits est conclu directement entre les utilisateurs et le partenaire professionnel, FoodAct est un intermédiaire transparent en terme fiscal, comptable et légal. Le Client Partenaire donne expressément mandat à FOODACT, dans les conditions prévues par l'article 289, I, 2 du Code général des impôts et le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-TVA-DECLA-30-20- 10 du 13 janvier 2014 (n°340-500), de facturer au nom et pour le compte du Client Partenaire les consommateurs concluant des ventes avec le Partenaire via la Plateforme, conformément aux conditions tarifaires renseignées par le Partenaire sur la Plateforme.

Le Client Partenaire conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La facturation des consommateurs sera effectuée par la transmission électronique, par mise à disposition sur la Plateforme et par envoi à l'adresse électronique indiquée par ces derniers, Le client pourra avoir 7 jours à compter de cette transmission pour en contester le contenu ; à défaut, il sera réputé avoir accepté la facturation correspondante.

Le Client Partenaire est informé et accepte que FOODACT ait recours aux services de la plateforme de paiement STRIPE pour la facturation des clients en son nom et pour son compte.

10- Garanties du partenaire

Le Partenaire Professionnel déclare et garantit :

- S'acquitter de toutes ses obligations légales et réglementaires afférentes à son statut.
- Le Partenaire Professionnel garantit FOODACT contre tous troubles et revendications quelconques de tiers au titre des Produits vendus par le Client Partenaire ou des annonces publiées par le Client Partenaire via la Plateforme. Les indemnisations et/ou frais de toute nature engagés par FOODACT en raison d'un tel trouble ou d'une telle revendication par un tiers (notamment les frais d'avocat), ainsi que tous les dommages et intérêts prononcés contre FOODACT à cet égard, seront pris en charge par le Client Partenaire, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles FOODACT pourrait prétendre.

11- Durée

Il pourra être mis fin à la relation contractuelle entre les Parties à tout moment et pour quelque motif que ce soit par l'une ou l'autre des Parties sans aucun préavis. La durée des présentes conditions générales d'utilisation est illimitée tant que le contrat entre les deux parties est acté.

FOODACT se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Services en cas de manquement grave et/ou de manquements répétés du Client Partenaire à ses obligations légales, comptables et contractuelles.

12- Commission et facturation

FOODACT concède au Client Partenaire, pour la durée des relations contractuelles entre les Parties dans le cadre des présentes, une licence non-exclusive, non-cessible, strictement personnelle, d'utilisation de la Plateforme, en contrepartie du versement de la commission.

En contrepartie des Services rendus par FOODACT, le Client Partenaire versera à FOODACT une commission hors taxe de : 20 % du prix de chaque Produit vendu via la Plateforme. Le Client Partenaire autorise FOODACT à prélever le montant toutes taxes comprises de cette commission directement du paiement réalisé via la Plateforme. Facturation FOODACT transmettra mensuellement au Client Partenaire :

- un document détaillant le nombre et montant des commandes réalisées au cours du mois écoulé
- une facture correspondant au montant des commissions sur ces commandes

13- Annulation de la commande

En cas d'indisponibilité de Produits ou de la fermeture du commerce sans prévenir survenue après la confirmation d'une commande par le consommateur, le Client Partenaire donne expressément mandat à FOODACT de faire annuler en son nom et pour son compte la transaction et de ne pas débiter le consommateur du prix des Produits concernés, ce qui correspond à une obligation substantielle du Client Partenaire au titre des Conditions Générales d'Utilisation.

14- Responsabilité Les Parties

répondent des conséquences dommageables résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations mises à leur charge par les présents Conditions Générales d'Utilisation.

La responsabilité Totale de FoodACT est limitée au montant total des commissions effectivement réglée par le partenaire professionnel à Foodact pendant la durée et au titre des présentes. Foodact ne pourra être tenu responsable à l'égard du client partenaire à raison de tous dommages.

15- Réclamations

Pour toute réclamation, le Client Partenaire peut contacter FOODACT à l'adresse suivante :

Parc Activité Crystalide, 8 Bis du Gabriel Voisin, 51100 Reims (nabil.faher@foodact.fr)

16- Assurances

Le Client Partenaire s'engage à souscrire et à maintenir pendant toute la durée des relations contractuelles avec FOODACT, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police d'assurance en responsabilité civile et responsabilité civile professionnelle couvrant tous les dommages directs et matériels du fait d'un manquement contractuel du Client Partenaire ainsi que les dommages causés à tout tiers par suite de fautes ou négligences commises par le Client Partenaire, ses collaborateurs, préposés ou partenaires dans le cadre des présentes.

17- Propriété intellectuelle

Chacune des Parties conserve la totalité de ses droits de propriété intellectuelle sur ses œuvres et ses marques propres, les présentes Conditions Générales d'Utilisation n'opèrent aucun transfert de propriété (droits d'auteur, droits voisins, marques et autres signes distinctifs...),

18- Politique de confidentialité / Données personnelles

Le Partenaire Professionnel est amenée, dans le cadre de l'exécution des présentes, à collecter et à traiter certaines données à caractère personnel du Client Partenaire. Le Partenaire Professionnel est invité à consulter la politique de confidentialité de FOODACT, à laquelle il est renvoyé pour un exposé plus détaillé des conditions de collecte et de traitement de ses données à caractère personnel par FOODACT dans le cadre de l'exécution des présentes. La politique de confidentialité de FOODACT fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation.

Le Client Partenaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ainsi que la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018

Les Parties s'engagent à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre Partie auxquelles elles pourraient avoir eu accès à l'occasion de leur partenariat, quel que soit le mode de communication desdites informations et plus particulièrement tout renseignement commercial, technique ou financier obtenu dans le cadre du partenariat et susceptible de favoriser les intérêts d'une entreprise concurrente ou de nuire à FoodAct ou au Partenaire, même indirectement.

Chacune des Parties agit pour son propre compte et sous sa seule responsabilité et demeure notamment seule responsable de ses interventions, actes, allégations, engagements, prestations, produits et intervenants, etc. Aucune des Parties ne peut prendre un engagement de quelque nature qu'il soit au nom et/ou pour le compte de l'autre sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de cette Partie.

19- Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de ses manquements ou de ses retards dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations aux termes des Conditions Générales d'Utilisation, si ces manquements ou retards sont causés par des événements relevant la force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des tribunaux français.

20- Election de domicile / Droit applicable

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile, où toutes les notifications seront valablement reçues : - pour FOODACT, à son siège social indiqué en préambule des présentes ; - pour le Client Partenaire, à l'adresse renseignée sur son compte associé à la Plateforme.

21- Droit applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. Tout litige intervenant à l'occasion de l'exécution du Contrat ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions fera l'objet d'une recherche d'un accord amiable. À défaut, tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.